

vendre de suite les acquêts afin de se créer ainsi des moyens de hâter le démantèlement ; puis il se rallia aux conceptions diétales qui distinguaient entre l'ancien domaine-forteresse dans son état de 1815, susceptible de retourner au domaine territorial, et le nouveau domaine constitué par les ouvrages annexés sous le régime de la Confédération et formant un actif partageable entre les Confédérés. « C'eut été, dit Ulveling, une mesure bien regrettable si elle n'avait pas été heureusement détournée à temps. »

Tout le monde connaît les efforts déployés par BISMARCK en décembre 1870 pour exploiter à ses fins quelques incidents minimes et pour reprocher au gouvernement luxembourgeois d'avoir quitté le terrain de la neutralité. C'était l'époque de la Conférence internationale de Paris convoquée pour trancher les difficultés entre la Russie et la Turquie et dominée par BISMARCK devenu l'arbitre de l'Europe, à la suite des succès militaires et politiques de la Prusse (proclamation imminente de l'Empire à Versailles !)

Mais lorsque Bismarck, dans sa dépêche du 3 décembre, déclara que vu l'attitude du gouvernement luxembourgeois la Prusse, « dans les opérations militaires des armées allemandes, ne se croyait plus liée par aucune considération relative à la neutralité du Grand-Duché », il dépassa la mesure. E. SERVAIS, dans sa longue note du 14 décembre, (76) protesta avec véhémence, et l'Angleterre et la France intervinrent en faveur du Grand-Duché. Le gouvernement français alla même jusqu'à proposer de saisir la conférence outre de la question de la Mer Noire, de celles du Luxembourg et de l'Alsace-Lorraine. Bismarck répondit promptement — le 19 décembre — que dans ce cas la Prusse se retirerait de la conférence, mais il n'omit pas de « renoncer fort sagement à mettre en question la neutralité du Luxembourg. » (77)

Aux accusations prussiennes la population luxembourgeoise avait réagi par une vague de pétitions au roi grand-duc qui furent couvertes en trois jours de 44869 signatures. Et lorsque surgirent les rumeurs à propos de pourparlers qui auraient eu lieu à La Haye dans le dessein de céder cette fois-ci le Grand-Duché à la Prusse, E. SERVAIS opposa dans la séance de la Chambre du 19 décembre ce télégramme que le prince HENRI venait de recevoir de son frère : « J'approuve sous tous les rapports et de tous points conduite tenue par le gouvernement du Grand-Duché au sujet de note prussienne. Défendrons ensemble Traité de Londres et honneur et indépendance du Grand-Duché. Guillaume. » (78)

Remarquons en passant que pendant la guerre franco-allemande les sentiments de la nation néerlandaise tout entière se trouvaient être du côté de la France. Et, chose rare, les coeurs du roi, de la reine et des ministères libéraux FOCK (1868-1871) et THORBECKE (1871-1872) battaient à l'unisson.

Comme s'il avait voulu effacer d'une façon définitive les mauvais souvenirs de l'année 1867, Guillaume III, à la date du 5. 1. 1871, réitéra aux Luxembourgeois son « dévouement absolu » et ses « sentiments